

se partager entre les deux comités et à se faire de solides amis dans les autres partis que le sien. Il mérite les éloges de tous à la Chambre.

Je voudrais maintenant passer à quelques aspects du bill qui nous intéressent tout particulièrement. Je voudrais parler de trois amendements que nous avons réussi à faire adopter par le comité et d'un autre avec lequel nous avons échoué. Nous croyons que les amendements dont nous sommes particulièrement fiers feront toute la différence quant aux activités de la société. Notre amendement à l'article 5(2) garantit que la société offrira le même service aux collectivités de taille comparable, où qu'elles soient situées.

Je ne pourrai jamais trop insister sur l'importance de cet amendement pour ma propre région de l'ouest du Canada. Depuis cinq ans, l'embauche aux Postes est restreinte par le Conseil du Trésor. Au cours de cette période, la population des provinces d'Alberta et de Colombie-Britannique s'est accrue de façon explosive, et pourtant ces provinces n'ont pas eu droit à des postiers supplémentaires.

Voilà pourquoi des villes comme Calgary, Edmonton et Vancouver ont un service postal bien inférieur à celui de l'est du Canada. Le ministre a souligné que le service dans l'Est était également mauvais, et il a raison là-dessus. Mais il ne peut sérieusement déclarer à la Chambre que la ville de Calgary a un service postal comparable à celui de la ville de Hamilton qui est à peu près de la même taille ou même un peu plus petite.

L'amendement que nous proposons à l'article 5 garantira un service postal de qualité égale à peu près partout au Canada. L'Alberta et la Colombie-Britannique n'auront plus à souffrir d'un service postal de seconde classe. J'espère seulement que les habitants de Calgary, sans service postal en ce moment, se rappelleront que tandis que leurs députés conservateurs font des pieds et des mains pour détruire tout le système, pour retarder l'adoption du projet de loi, et remplacer les messageries canadiennes par des messageries américaines, ce sont des Néo-démocrates qui se sont démenés pour que l'article soit inséré dans le projet de loi.

Le député de Mississauga-Sud (M. Blenkarn), à propos du service de messageries, a déclaré que ce dernier n'utilisait pas le service postal. Quand un représentant d'une entreprise de messageries a comparu devant le comité, je lui ai demandé s'il était exact que les messageries de Toronto ramassaient les paquets de lettres, les apportaient à la poste, les expédiaient et envoyaient leurs camions à la rencontre du fourgon des postes à Montréal, pour faire ensuite la livraison. Les Canadiens sont-ils au courant de cette situation? Le député a déclaré qu'il n'en était rien. A mon avis, il se trompe, car l'entreprise torontoise de messageries utilise bel et bien les services du ministère des Postes. On l'a reconnu devant le comité.

Je voudrais vous parler brièvement d'autres amendements proposés par le NPD. En premier lieu, je voudrais signaler que nous avons persuadé le ministre d'insérer dans le projet de loi un article stipulant la nécessité de publier dans la *Gazette du Canada* la fermeture de tout bureau de poste ou la suppression d'un service postal. Cet amendement assurera aux habitants des régions rurales du Canada une certaine protection dans les cas où l'on menacerait de diminuer le budget de leur service

L'ajournement

postal. Avant que ces réductions n'entrent en vigueur, les habitants auront le choix d'en appeler au gouvernement et, nous l'espérons, leur appel ne tombera pas dans les oreilles de sords.

Enfin, nous sommes fiers que le gouvernement ait accepté l'amendement important que nous avons proposé au sujet de l'ouverture du courrier. Cependant, à vrai dire, nous craignons que le gouvernement ne renie cet engagement quand la Commission McDonald aura déposé son rapport. Comme le ministre le sait, il faudra alors modifier le bill, et je puis lui assurer que ce ne sera pas facile.

Ce bill présente deux aspects qui nous inquiètent et que j'aimerais mentionner rapidement. Nous trouvons très inquiétant que le gouvernement ait rejeté notre amendement sur les droits des employés contractuels. Nous pensons que les petits employés contractuels qui veulent faire partie d'un syndicat devraient en avoir le droit. Le ministre a rejeté cela. Ce bill enlève à ces travailleurs le droit de négocier collectivement. Nous trouvons cela malheureux, c'est le moins que l'on puisse dire. Comme le ministre le sait, le Code canadien du travail donne le droit à la négociation collective aux employés contractuels du secteur privé. Il est hypocrite et injuste de la part du gouvernement d'accorder ce droit aux autres travailleurs et de le refuser à ses propres employés.

● (2200)

MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 40 du Règlement.

LES PÊCHES—LES STOCKS DE SAUMON CHINOOK SUR LA CÔTE OUEST—LA RÉPONSE DES AUTORITÉS AMÉRICAINES À LA DEMANDE DE RÉDUCTION DES PRISES—LA RESPONSABILITÉ DU MINISTRE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai pris la parole cet après-midi à la Chambre pour poser au ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) quelques questions qui ont de l'importance pour les pêcheurs du Fraser et de la côte de la Colombie-Britannique. Je venais juste d'entendre le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon) demander au ministre ce qu'il avait l'intention de faire au sujet des négociations avec les États-Unis et de la montaison du saumon chinook dans le Fraser. Le ministre s'est contenté de dire qu'il avait reçu une réponse très positive des représentants des États-Unis. Ce n'est vraiment pas suffisant. Le ministre et ses collaborateurs nous disent cela depuis dix ans. Peu importe ce que l'on négociait à propos de l'entente sur les pêches de la côte ouest, tout a toujours semblé très bien tant qu'on n'a pas vu les résultats.

Les pêcheurs en auraient long à raconter sur les négociations dont il est question, sur les promesses qu'on leur a faites pendant ces négociations et sur ce qu'ils ont fini par obtenir. J'ai demandé au ministre s'il avait un bon accord écrit de ce genre, et s'il allait y avoir une quelconque équité ou réciprocité dans l'accord qu'il allait signer avec les États-Unis.